
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 29 septembre 2025 à 18 h 30
Bureau d'arrondissement, 6854, rue Sherbrooke Est**

PRÉSENCES :

Pierre LESSARD-BLAIS, maire d'arrondissement
Éric Alan CALDWELL, conseiller du district d'Hochelaga
Alia HASSAN-COURNOL, conseillère du district de Maisonneuve-Longue-Pointe
Alba ZUNIGA RAMOS, conseillère du district de Louis-Riel
Julien HÉNAULT-RATELLE, conseiller du district de Tétéreaultville

AUTRES PRÉSENCES :

Caroline ST-LAURENT, directrice de la Direction des travaux publics
Patricia PLANTE, directrice de la Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social
José PIERRE, directeur de la Direction du bureau de projets et du développement des services aux citoyens
Christine HARRISSON, cheffe de la Division des permis et inspections de la Direction de l'aménagement urbain et service aux entreprises
Annick BARSALOU, secrétaire d'arrondissement substitut
Maxime ST-PIERRE, commandant du poste de quartier 23

NOMBRE DE PERSONNES PRÉSENTES :

Environ 41 citoyens et citoyennes.

Le maire Pierre Lessard-Blais et le conseiller du district d'Hochelaga, Éric Alan Caldwell prennent la parole pour exprimer leur reconnaissance envers les citoyens et citoyennes, la fonction publique, leurs collègues et leurs familles pour le soutien apporté tout au long de leurs mandats, précisant qu'ils ne se représenteront pas aux prochaines élections et qu'il s'agissait de leur dernière séance du conseil d'arrondissement en tant que maire et conseiller de Ville. Ils ont rappelé les grandes étapes de leur parcours politique, les réalisations marquantes ainsi que les défis rencontrés au cours des dernières années. Les familles des deux élus étaient présentes en salle pour cette occasion. Ils ont également souligné l'importance du travail collectif et de la collaboration dans la gestion des dossiers de l'arrondissement, tout en réaffirmant leur attachement aux valeurs démocratiques et à la participation citoyenne. Les élus ont exprimé leurs vœux de succès aux collègues qui poursuivront leur engagement dans la vie politique municipale.

Signature du Livre d'or

Le maire souligne le 30^e anniversaire de l'organisme Répit Providence, qui œuvre au mieux-être des familles de l'arrondissement. Il rappelle que l'organisme offre des activités variées telles que des cafés thématiques, des ateliers de cuisine et des journées familiales, venant ainsi en aide à plus de 150 enfants et près de 100 familles de l'Est de Montréal, et ce, tout au long de l'année. Grâce à une équipe qualifiée et engagée, cette maison d'hébergement joue un rôle essentiel dans la prévention de la négligence chez les tout-petits. Pour souligner cet engagement et remercier l'organisme pour son travail exceptionnel, le maire invite Maya Iwaskow, Christelle Michel, Johanne Bernatchez, Isabelle Perreault, Susan Poon et Laetitia Coustet, membres de l'équipe de Répit Providence, à signer le Livre d'or de l'arrondissement.

Ouverture de la séance.

Le maire d'arrondissement, Pierre Lessard-Blais, déclare la séance ouverte à 18 h 51.

Annick Barsalou, secrétaire d'arrondissement substitut, fait la lecture du mot de bienvenue. Le conseil reconnaît qu'il est sur un territoire autochtone millénaire, lieu de rencontres et de diplomatie entre les peuples ainsi que du Traité de la grande paix. Elle remercie la nation Kanien'keha;ka de son hospitalité en territoire non cédé.

Période de questions du public.

La période de questions débute à 19 h.

Le maire invite la directrice d'arrondissement, Véronique Belpaire, à rappeler les règles pour la période des questions.

Maria Contente	La citoyenne remercie la conseillère Hassan-Cournol pour son empathie et son écoute. Elle réitère sa demande visant à obtenir une place de stationnement réservée à son usage exclusif, en raison de sa condition de santé.
Karine Boivin Roy	La députée félicite les élus et les élues pour le travail accompli au cours du mandat qui prendra fin sous peu. Elle souhaite bonne chance aux membres du conseil qui se présenteront aux prochaines élections municipales. Elle souligne également la qualité de la collaboration avec le maire, Pierre Lessard-Blais ainsi qu'avec le conseiller du district d'Hochelaga, Éric Alan Caldwell.
François Forget	Dépôt de pétition. Le citoyen dépose une pétition signée par environ 130 résidents de la rue Paul-Pau, dénonçant la détérioration de la chaussée et des trottoirs, aggravée au fil de dernières années par le passage fréquent de camions. Il exprime sa déception face à la réalisation de travaux dans d'autres secteurs, alors que cette rue demeure négligée. Il demande si le conseil s'engage à effectuer les réparations nécessaires.
Adriano Rossi	Le citoyen, représentant le jardin communautaire BP Tétreaultville, souhaite savoir si des fonds ont été alloués en soutien aux jardiniers. Il indique n'avoir jamais reçu d'aide financière et demande s'il existe des ressources disponibles, compte tenu de l'état du jardin qui nécessite des améliorations.
Nadia Bourassa	La citoyenne, représentant le CCSE Maisonneuve, souligne les problématiques liées aux projets de rénovation du centre communautaire, reportés depuis plusieurs années. Elle exprime sa préoccupation face à un nouveau report, malgré les efforts déployés pour planifier les travaux, et souhaite connaître la position des élus à ce sujet. Elle remercie également l'équipe de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social ainsi que la directrice de l'arrondissement pour leur collaboration.
Jean-François Bellehumeur	Le citoyen déplore l'état de la chaussée sur la rue Langelier, devant sa résidence, notamment en raison des nids-de-poule et du passage excessif de camions. Il se demande si l'administration est informée de cette problématique.
Lily-Maude Payette	La citoyenne, propriétaire d'un triplex, signale la présence d'un campement installé depuis plusieurs années sur un terrain vacant appartenant à la Ville, situé à proximité de sa propriété. Elle soulève des enjeux de sécurité liés à la consommation de drogues, à la salubrité, aux risques d'incendie et à l'entreposage de meubles. Elle souhaite connaître les intentions de l'arrondissement concernant ce terrain.
Suzie Miron	La citoyenne, ancienne conseillère de Ville, salue et reconnaît la contribution des élus qui ne se représenteront pas aux prochaines élections. Elle souligne le travail accompli durant leur mandat, les remercie et leur souhaite une belle continuation dans leurs projets futurs.
Guillaume Pouliot-Ménard	Le citoyen exprime ses préoccupations concernant la sécurité routière à l'intersection des rues Hochelaga et Dézéry. Il souhaite savoir si l'arrondissement prévoit modifier la signalisation afin de rendre le secteur plus sécuritaire.
Charlotte Barette-Brisson	La citoyenne exprime ses préoccupations concernant la présence d'un campement sur un terrain vacant appartenant à la Ville, situé à proximité de sa résidence. Elle propose que ce terrain soit cédé en vue de la construction de logements destinés aux personnes en situation d'itinérance.
Nicolas Bergeron	Le citoyen, propriétaire d'un immeuble situé à proximité d'un terrain vacant appartenant à la Ville, exprime ses inquiétudes face à la présence d'un campement sur ce terrain. Il indique que certains de ses locataires ont quitté les lieux en raison de cette situation. Il souhaite savoir si une compensation est prévue pour les pertes de revenus subies.

Questions reçues par Internet

Véronique Belpaire, directrice d'arrondissement, fait la lecture des questions reçues.

Pierre Bécotte Le citoyen demande s'il est possible d'interdire les manœuvres de demi-tour en direction est sur la rue Sherbrooke, à l'intersection de la rue Honoré-Beaugrand, mais de les autoriser au feu précédent, afin d'améliorer la circulation près du métro.

Annick Morency La citoyenne Informe que le CPE Les Bécasseaux, situé rue Claire-Fauteux, sera agrandi pour passer de 61 à 154 places d'ici juin 2026. Elle demande si une évaluation sur la sécurité routière et l'impact pour les résidents a été réalisée pour l'octroi du permis et si un résumé peut être obtenu.

Micheline
Dagenais La citoyenne se demande comment l'arrondissement fera respecter la réglementation concernant le bruit et la sécurité des piétons sur les rues Claire-Fauteux et Joseph-A.-Rodier pendant les travaux d'agrandissement du CPE Les Bécasseaux, notamment en lien avec la présence de matériel lourd et le stationnement problématique des camions et véhicules.

La période de questions se termine à 20 h 16.

CA25 27 0225

Suspendre la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 29 septembre 2025.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Alia HASSAN-COURNOL

Et résolu :

De suspendre la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 29 septembre 2025. Il est 20 h 16.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.03

CA25 27 0226

Reprendre la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 29 septembre 2025.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Alia HASSAN-COURNOL

Et résolu :

De reprendre la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 29 septembre 2025. Il est 20 h 29.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.04

CA25 27 0227

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Alia HASSAN-COURNOL

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 29 septembre 2025 du conseil d'arrondissement tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.05

Déclaration des membres du conseil.

Alba Zuniga Ramos, conseillère du district de Louis-Riel, remercie les citoyens pour leur présence et leur collaboration des quatre dernières années. Elle mentionne que le mandat a comporté certains défis et exprime son appréciation pour le soutien et la compréhension de la population. Elle adresse ses remerciements à Julien Hénault-Ratelle, à Alia Hassan-Cournol, aux élus sortants pour leur contribution à l'arrondissement, ainsi qu'à la fonction publique pour le travail accompli et les échanges réalisés. Enfin, elle rappelle l'importance de la participation citoyenne aux élections, aux consultations publiques et au développement des projets en cours.

Alia Hassan-Cournol, conseillère du district de Maisonneuve–Longue-Pointe, souligne l'intérêt croissant des jeunes pour la politique municipale et partage son expérience dans ce domaine. Elle remercie les élus sortants pour leur collaboration durant le mandat ainsi que pour les efforts et sacrifices liés à leurs fonctions. Elle souhaite bonne chance aux collègues qui poursuivent la course électorale et insiste sur l'importance d'une campagne respectueuse. Elle exprime également sa reconnaissance envers la fonction publique pour sa collaboration et envers les citoyens pour la confiance accordée au cours des quatre dernières années.

Julien Hénault-Ratelle, conseiller du district de Tétéraultville, remercie les résidents du district pour l'honneur de les avoir représentés durant les quatre dernières années. Il mentionne que le mandat a comporté des défis, mais souligne plusieurs réalisations importantes. Il exprime sa reconnaissance envers les élus sortants pour leur travail et les sacrifices consentis, ainsi qu'envers sa collègue Alba Zuniga Ramos pour sa collaboration et son engagement. Il remercie également sa famille pour son soutien et sa patience. Enfin, il souhaite une campagne respectueuse à l'ensemble des candidats et rappelle l'importance de la participation citoyenne dans le processus démocratique.

CA25 27 0228

Approuver le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement tenue le 8 septembre 2025.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement tenue le 8 septembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.07

Dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 24 septembre 2025.

CA25 27 0229

Approuver la convention de prêt de local par laquelle la Ville de Montréal loue à l'organisme Le Strict Minimum, sans contrepartie financière, l'espace bar à la Maison de la culture Maisonneuve, située au 4200, rue Ontario Est, pour la période du 30 septembre 2025 au 23 juin 2026, pour permettre d'offrir un service de breuvages et de vente d'aliments lors des événements culturels.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

D'approuver la convention de prêt de local par laquelle la Ville de Montréal loue à l'organisme Le Strict Minimum, sans contrepartie financière, l'espace bar à la maison de la culture Maisonneuve, située au 4200, rue Ontario Est, pour la période du 30 septembre 2025 au 23 juin 2026, pour permettre d'offrir un service de breuvages et de vente d'aliments lors d'événements culturels.

D'autoriser la directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, à signer la convention au nom de la Ville de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.01 1257991003

CA25 27 0230

Attribuer à Urbex Construction inc. un contrat de 318 349,68 \$, taxes incluses, pour la fourniture, la livraison, la plantation et l'entretien de 300 arbres pour les années 2025 à 2028, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21119 et autoriser une dépense de 318 349,68 \$.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Alia HASSAN-COURNOL

Et résolu :

D'attribuer à Urbex Construction inc. un contrat de 318 349,68 \$, taxes incluses, pour la fourniture, la livraison, la plantation et l'entretien de 300 arbres pour l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve pour les années 2025 à 2028, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21119.

D'autoriser une dépense totale de 318 349,68 \$, taxes incluses.

D'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel dans la section « Aspects financiers »

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.02 1259183002

CA25 27 0231

Attribuer à Lemay Co inc. un contrat de services professionnels de 212 703,75 \$, taxes incluses, pour l'élaboration de la stratégie de conservation, d'aménagement et de mise en valeur de l'Ancienne-Cité-de-Maisonneuve, conformément aux documents de l'appel d'offres public 2025-030-P et autoriser une dépense de 212 703,75 \$, taxes incluses.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Alia HASSAN-COURNOL

Et résolu :

D'attribuer à l'entreprise Lemay Co inc. un contrat de services professionnels de 212 703,75 \$, taxes incluses, pour l'élaboration de la stratégie de conservation, d'aménagement et de mise en valeur de l'Ancienne-Cité-de-Maisonneuve, conformément aux documents de l'appel d'offres public 2025-030-P.

D'autoriser une dépense totale de 212 703,75 \$, taxes incluses.

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel dans la section « Aspects financiers ».

D'évaluer le rendement de la firme Lemay Co inc. conformément à la grille d'évaluation incluse dans les documents de l'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.03 1257975003

CA25 27 0232

Prolonger le contrat accordé à SNÖ Innovation inc. pour les services d'enneigement mobile ainsi que la mise en forme de buttes de glissade, pour la saison hivernale 2025-2026, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19404, pour un montant de 45 387,55 \$, taxes incluses, portant la valeur totale du contrat à 178 880,42 \$, taxes incluses.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

De prolonger le contrat accordé à la firme SNÖ Innovation inc. pour les services d'enneigement mobile ainsi que la mise en forme de buttes de glissade pour l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve pour la saison hivernale 2025-2026, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19404, lot numéro sept, pour un montant de 45 387,55 \$, taxes incluses, portant la valeur totale du contrat à 178 880,42 \$.

D'autoriser une dépense de 45 387,55 \$, taxes incluses.

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel dans la section « Aspects financiers ».

D'évaluer le rendement de la firme SNÖ Innovation inc., conformément à la grille d'évaluation incluse dans les documents de l'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.04 1250156001

CA25 27 0233

Modifier la date de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de novembre 2025.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Alia HASSAN-COURNOL

Et résolu :

De modifier la date de la séance ordinaire du mois de novembre 2025, initialement prévue le lundi 17 novembre, pour la tenir le mercredi 26 novembre 2025 à 18 h 30, dans la salle du conseil, située au 6854, rue Sherbrooke Est.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.01 1258293003

CA25 27 0234

Adopter la Politique montréalaise du loisir public.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

D'adopter la Politique montréalaise du loisir public.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.02 1258420003

CA25 27 0235

Autoriser le dépôt d'une demande de subvention au programme Appel de projets pour le soutien aux initiatives de commémoration du ministère de la Culture et des Communications du Québec pour le projet de commémoration du parcours de la flamme olympique et autoriser la directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer tous les engagements relatifs à la demande de subvention.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Alia HASSAN-COURNOL

Et résolu :

D'autoriser le dépôt d'une demande de subvention au programme Appel de projets pour le soutien aux initiatives de commémoration du ministère de la Culture et des Communications du Québec pour le projet de commémoration du parcours de la flamme olympique.

D'autoriser la directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer tous les engagements relatifs à la demande de subvention.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.03 1256024004

CA25 27 0236

Adopter le Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275) afin de créer une nouvelle zone à même la zone 0751 (01-275-161).

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 11 août 2025.

ATTENDU qu'un premier projet de règlement a été déposé et adopté à la même séance.

ATTENDU qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance.

ATTENDU que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel.

ATTENDU la tenue, en date du 28 août 2025, d'une assemblée publique de consultation relative à ce projet de règlement et l'adoption, le 8 septembre 2025, d'un second projet de règlement.

ATTENDU qu'aucune demande d'approbation référendaire à l'égard de ce projet de règlement n'a été reçue en temps opportun.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Alia HASSAN-COURNOL

D'adopter le Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275) afin de créer une nouvelle zone à même la zone 0751 (01-275-161).

Un débat s'engage.

Monsieur Julien Hénault-Ratelle, appuyé par madame Alba Zuniga Ramos, demande le vote par appel nominal.

LA PROPOSITION EST MISE AUX VOIX

Votent en faveur: Éric Alan CALDWELL
 Alia HASSAN-COURNOL

Votent contre: Alba ZUNIGA RAMOS
 Julien HÉNAULT-RATELLE

La secrétaire d'arrondissement substitut demande au maire s'il se prévaut de son droit de vote.

Monsieur Pierre LESSARD-BLAIS se prévaut de son droit de vote et vote pour la proposition.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

40.01 1255378005

CA25 27 0237

Édicter des ordonnances permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la consommation et la vente de nourriture et de boissons alcooliques ou non et la vente d'articles promotionnels reliés aux événements.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance jointe à la présente permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, selon les sites et les horaires identifiés dans le Tableau des événements sur le domaine public 2025 (partie 8).

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance jointe à la présente permettant la consommation et la vente de nourriture et de boissons alcooliques ou non alcooliques et la vente d'articles promotionnels reliés aux événements dans des kiosques aménagés à cet effet et selon les sites et les horaires identifiés dans le Tableau des événements sur le domaine public 2025 (partie 8).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.02 1254252003

CA25 27 0238

Édicter une ordonnance visant à réduire la limite de vitesse à 50 km/h sur la rue Notre-Dame Est, entre la rue Dickson et la limite ouest de l'arrondissement, ainsi qu'à fixer la limite de vitesse à 30 km/h sur le boulevard Pie-IX, au sud de la rue Notre-Dame Est.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

D'édicter, une ordonnance visant à réduire la limite de vitesse à 50 km/h sur la rue Notre-Dame Est entre la rue Dickson et la limite ouest de l'arrondissement, ainsi qu'à fixer la limite de vitesse à 30 km/h sur le boulevard Pie-IX, au sud de la rue Notre-Dame Est.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.03 1258409016

CA25 27 0239

Édicter une ordonnance visant à interdire les manœuvres de demi-tour, en direction nord et sud, sur l'avenue Morgan, aux intersections des rues Adam et La Fontaine.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

D'édicter une ordonnance visant à interdire les manœuvres de demi-tour, en direction nord et sud, sur l'avenue Morgan aux intersections des rues Adam et La Fontaine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.04 1258409014

CA25 27 0240

Adopter le second projet de résolution du projet particulier PP27-0355 en vue de permettre la démolition du bâtiment situé aux 8473-8477, rue Notre-Dame Est et la construction d'un bâtiment résidentiel.

ATTENDU que le conseil d'arrondissement a adopté, à sa séance tenue le 8 septembre 2025, le premier projet de résolution du projet particulier PP27-0355.

ATTENDU la tenue, le 24 septembre 2025, d'une assemblée publique de consultation relative à ce projet particulier.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Alia HASSAN-COURNOL

Et résolu :

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve (RCA02 27009), le second projet de résolution autorisant le projet particulier PP27-0355 en vue de permettre la démolition du bâtiment situé aux 8473-8477, rue Notre-Dame Est et la construction d'un bâtiment résidentiel.

À cette fin, en plus des dérogations inscrites dans la présente résolution, il est permis de déroger aux articles 9 et 145.5 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275), et ce, selon les descriptions et conditions suivantes :

1. La hauteur maximale autorisée pour un bâtiment est fixée à 4 étages et 16 mètres.
2. Au niveau du rez-de-chaussée donnant sur la rue Notre-Dame Est, un local doit être occupé par un usage de la famille « commerce » et/ou un usage « activité communautaire ou socioculturelle ».
3. Toute demande de permis de construction relative au bâtiment visé par la présente résolution doit faire l'objet d'une révision architecturale, incluant les espaces extérieurs et l'alignement de construction, et être approuvée conformément au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275), selon les critères des articles 123.2 et 669 de ce même règlement.

Garanties financières

4. La délivrance d'un certificat de démolition visé par la présente résolution est conditionnelle au dépôt d'une lettre de garantie bancaire irrévocable au montant de 128 167 \$. Cette garantie doit demeurer en vigueur jusqu'à ce que les travaux de construction du bâtiment soient complétés.

Si les travaux de démolition et de construction ne sont pas réalisés conformément à la présente résolution et aux plans adoptés conformément au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275), la Ville peut encaisser la garantie afin de faire réaliser les travaux ou à titre de pénalité.

Délais de réalisation

5. Les travaux autorisés par la présente résolution doivent faire l'objet d'une demande de permis de démolition dans les 60 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.
6. Les travaux d'aménagement des espaces extérieurs doivent être complétés dans les 12 mois suivant la fin de la validité du permis de construction.

Toutes dispositions incompatibles avec les dispositions contenues dans la présente résolution ne s'appliquent pas.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.05 1255092004

CA25 27 0241

Rendre une décision pour des travaux de transformation pour l'immeuble situé au 4375, rue Ontario Est, l'ancien marché public Maisonneuve.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS
 appuyé par Alia HASSAN-COURNOL

Et résolu :

D'autoriser les travaux de transformation pour l'immeuble situé au 4375, rue Ontario Est.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.06 1257837004

Dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés pour le mois d'août 2025.

60.01

Dépôt du rapport attestant la transmission des avis aux propriétaires en vertu de l'article 245.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1).

60.02

Période de questions des membres du conseil.

Aucune question n'est posée.

70.01

Levée de la séance.

Considérant que l'ordre du jour est complété, le maire d'arrondissement, Pierre Lessard-Blais déclare la séance levée à 20 h 56.

70.02

Pierre LESSARD-BLAIS
maire d'arrondissement

Annick Barsalou
secrétaire d'arrondissement substitut

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 26 novembre 2025.